

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 SG 28 – DDCT - DAC Subvention (69 000 euros) et avenant à la convention avec l'association Paris 2018 pour l'organisation à Paris de la 10ème édition des Gay Games, du 4 au 12 août 2018.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention complémentaire et de conclure un avenant à la convention avec l'association Paris 2018 pour l'organisation à Paris de la 10ème édition des Gay Games ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission

Délibère :

Article 1 : Est approuvé l'avenant à la convention avec l'association Paris 2018 pour l'organisation à Paris de la 10ème édition des Gay Games, du 4 au 12 août 2018, ci-annexé.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant avec l'association Paris 2018 pour l'organisation à Paris de la 10ème édition des Gay Games, du 4 au 12 août 2018.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la subvention supplémentaire de 69 000 € prévue par l'avenant, portant la contribution totale de la Ville de Paris au titre de l'année 2018 à 160 000 €.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Délégation Générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux Grands Évènements, pour un montant de 140 000 € et de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, pour un montant de 20 000 €, pour les années 2018 et suivantes sous réserve des décisions de financement correspondantes.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO